



Envoyé en préfecture le 02/03/2021

Reçu en préfecture le 02/03/2021

Affiché le 02/03/2021

ID : 063-200071199-20210225-CCPL_2021_33-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

| | |
|-------------------|-------------------------|
| Nombre de membres | |
| Effectif légal | Présents ou représentés |
| 39 | 36 dont 7 pouvoirs |

Date de convocation : **19 février 2021**
Date d'affichage : **19 février 2021**

SEANCE DU 25 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq du mois de février à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Chaptuzat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Nicole PEREZ, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Denis BEAUVAIS a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE
Marc CARRIAS a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir Luc CHAPUT
Catherine CUZIN a donné pouvoir à Stéphane BARDIN
Patrice DARPOUX a donné pouvoir à Claude DENIER
Guillaume LAURENT a donné pouvoir à Matéo MOREL
Dominique TIXIER a donné pouvoir à Françoise MECHIN-VERNIER

Absents représentés :

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Yves RAILLIERE

Secrétaire de séance : Stéphane CHABANON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2021-33 : PROJET ESPACE ENFANCE-JEUNESSE : DEMANDE DE SUBVENTION DSIL

Rapporteur : Didier CHASSAIN et Claude RAYNAUD

Lors de la réunion du conseil communautaire du 21 décembre 2020, l'APD a été validé en vue de l'instruction du dossier Espace Enfance Jeunesse par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le service Relais Assistants maternels ainsi que la salle de réunion pour les élus du conseil communautaire ont été retirés du programme pour répondre à l'objectif financier de la CCPL. Des pistes de mutualisation ont été étudiées, en associant la coordinatrice Enfance-Jeunesse et le directeur des services Enfance-Jeunesse.

Tout en respectant les surfaces du projet et l'enveloppe financière, les nouveaux plans de l'architecte prennent en compte la possibilité de mutualiser une salle d'activités pour les 3-4 ans avec le RAM (fonctionnant les semaines scolaires, à l'exception des mercredis) et de prévoir un bureau pour l'animatrice du RAM. Des salles (motricités, jeux d'eau et salles des animateurs) ont été déplacées ou supprimées pour réintégrer le service RAM et la possibilité d'avoir une salle de réunions mutualisée avec le réfectoire de 104 m².

Les plans et le tableau des surfaces seront présentés aux élus.

Au stade de l'APD, le financement de l'opération est présenté à **3 969 943 € HT** pour une superficie totale de **995,90 m²**.

Plan de financement Espace Enfance jeunesse - février 2021:

| Dépenses | Montant € HT | Recettes | Montant € |
|---|---------------------|--|---------------------|
| Honoraires | 280 121.00 | DETR (30 % sur 500 000€ HT plafond Travaux) | 150 000.00 |
| Travaux (désamiantage, fondations spéciales, rafraîchissement des locaux) | 2 390 000.00 | Région - contrat ambition Région (30 % de 2 000 000 €) | 600 000.00 |
| Mandat - Tirage - Publicité - branchements | 67 381.00 | Département CTDD | 861 120.00 |
| Imprévus - Actualisation - révision | 342 441.00 | DSIL (20 %) | 657 988.60 |
| Acquisitions | 210 000.00 | CAF (fonds nationaux en cours d'étude APD) | 150 000.00 |
| | | Autofinancement | 1.550.834.40 |
| Fouilles archéologiques (5 offres analysées) | 580 000.00 | FNAP | ? |
| Mobilier - équipement extérieur | 100 000.00 | CAF (fond régional) | ? |
| TOTAL | 3 969 943.00 | TOTAL | 3 969 943.00 |

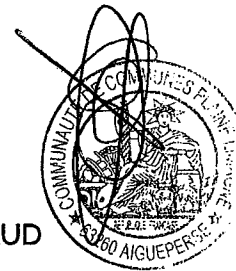
Un point d'étape du projet sera également fait et le planning du projet présenté.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'autoriser le président à déposer les demandes de subvention auprès de la DSIL,
- de signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
 Au Registre sont les signatures
 Pour extrait certifié conforme

Le Président,



Claude RAYNAUD

Certifiée exécutoire
 A Aigueperse, le 02/03/2021
 Le Président,

